

la réserve opérationnelle prend corps.

Intégrez gendarmerie ou police nationale



la réserve opérationnelle prend corps.

Deux jours après l'attentat de Nice, le ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve appelle "tous les Français patriotes qui le souhaitent" à rejoindre la réserve opérationnelle.

En fonction des événements et des lieux à sécuriser, les préfets peuvent actuellement compter sur une réserve de 12 000 volontaires, 9 000 de la gendarmerie et 3 000 de la police, pour épauler les forces de sécurité. L'objectif, dans un contexte de menace terroriste extrêmement élevée, est de « faire monter en puissance la capacité maximale de cette ressource dans les tous prochains jours » a déclaré Bernard Cazeneuve.

En quoi consiste la réserve opérationnelle ?

La réserve opérationnelle permet de mobiliser des citoyens français, issus de la société civile, avec ou sans expérience militaire, qui apportent un renfort temporaire. Ces citoyens signent un engagement à servir dans la réserve entre 1 et 5 ans et reçoivent une formation et un entraînement spécifique.

Quelles sont les missions d'un réserviste ?

Apporter un renfort temporaires aux forces armées, en particulier pour la protection du territoire national (Sentinelle, Vigipirate) Participer au service quotidien des unités : patrouilles de surveillance, dispositifs de recherche, missions de sécurité publique ou de lutte contre la délinquance... Secourir les populations sinistrées lors de catastrophes naturelles, accidentelles ou provoquées

Comment devenir réserviste civil de la Police nationale ?

Si vous voulez aider et agir pour la sécurité, renforcer le lien entre la police et la population, vous pouvez devenir réserviste civil de la Police nationale. Vous participerez ainsi à des missions de soutien à l'activité opérationnelle, de spécialiste ou d'agent de police judiciaire adjoint, en principe au plus proche de votre domicile.

Plusieurs conditions à réunir :

- Être de nationalité française
- Avoir entre 18 et 65 ans (et aux policiers retraités dans les 5 ans après leur départ à la retraite)
- Disposer de certaines aptitudes physiques
- Être en règle au regard des obligations de service national
- Ne pas avoir eu de peine criminelle

Afin d'acquérir les bases juridiques et techniques, une formation de 10 jours est dispensée dans une école nationale. Il est possible d'effectuer jusqu'à 150 vacations maximum par an qui ouvrent droit à une indemnité journalière.